

Préface

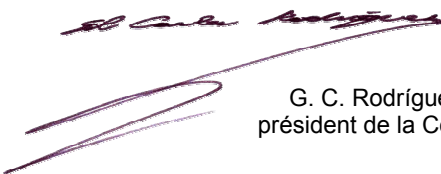
Passé, présent et futur: l'année écoulée a vu la Cour de justice se pencher sur son histoire et réfléchir à son avenir tout en poursuivant, au quotidien, sa tâche de veiller au respect du droit dans l'application et l'interprétation du traité.

La célébration du cinquantième anniversaire de la Cour a permis d'appréhender un demi-siècle de jurisprudence et de constater que, au fil de ses arrêts, la juridiction communautaire avait révélé les principes fondamentaux qui étaient implicites dans le texte et la structure des traités fondateurs et défini, par la consécration jurisprudentielle de ces principes, les traits caractéristiques de l'ordre juridique communautaire. Cette célébration a également constitué une occasion privilégiée de rendre hommage à ceux qui ont contribué depuis 1952 à l'exercice de cette mission. Le colloque et l'audience solennelle, qui se sont tenus les 3 et 4 décembre 2002 à Luxembourg, ont revêtu, par la qualité et le nombre des personnalités qui y ont participé, un éclat exceptionnel.

Ces manifestations n'ont pas empêché la Cour de prêter une attention particulière aux travaux menés tout au long de l'année au sein de la convention sur l'avenir de l'Europe. Les orientations fondamentales qui se dégagent d'ores et déjà de ceux-ci justifient l'intérêt éminent avec lequel ils ont été suivis par la Cour. Cette dernière, tout en conservant la réserve que la nature de sa mission lui dicte, a d'ailleurs répondu positivement lorsque sa collaboration a été sollicitée au sein des différents groupes de travail de la convention concernant, notamment, le principe de subsidiarité, les droits fondamentaux et la question de la personnalité juridique de l'Union.

Quant à l'activité juridictionnelle proprement dite de la Cour de justice et du Tribunal de première instance, le lecteur, comme à l'accoutumée mais dans une présentation quelque peu renouvelée, en trouvera l'essentiel dans les pages qui suivent.

Nous indiquerons simplement que, en 2002 (en chiffres bruts, soit avant jonctions éventuelles), la Cour a clôturé 513 affaires (434 en 2001), le nombre des nouvelles affaires étant de 477 (504 en 2001). Le Tribunal, pour sa part, a tranché 331 affaires (340 en 2001) et enregistré 411 nouvelles affaires (345 en 2001). Ces chiffres dénotent l'intensité de l'activité judiciaire communautaire à l'aube de transformations très importantes, qu'il s'agisse de l'entrée en vigueur du traité de Nice et de ses conséquences sur le système juridictionnel communautaire ou de l'élargissement auquel la Cour se prépare avec tout l'engagement que requiert un événement de cette importance pour l'avenir de l'Europe et de l'Union européenne

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. C. Rodríguez Iglesias', is written over a large, stylized, light-colored flourish or underline.

G. C. Rodríguez Iglesias
président de la Cour de justice